



AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT

On continue le 18 janvier 2022

CIRCULAIRE

La forte mobilisation du 13 décembre 2021 mais aussi les mardis de la valeur du point des semaines précédentes, ont mis la pression sur l'employeur. Il s'est donc présenté à la RPN du 13 décembre avec une enveloppe supplémentaire (ce qui n'avait pas été obtenu depuis longtemps et n'était pas entendable pour l'employeur jusqu'à présent). Cette enveloppe, très insuffisante, l'employeur décide unilatéralement de la flécher sur les bas salaires.

Face à cette proposition inacceptable au regard de la demande d'augmentation des salaires pour tout le personnel, l'ensemble des organisations syndicales ont réaffirmées l'exigence de l'augmentation de la valeur du point contraignant ainsi l'employeur à planifier une nouvelle RPN.

Le collectif sécu a donc décidé de réunir les syndicats via des réunions en visio afin de définir la poursuite de l'action.

La synthèse des visios des 4 et 5 janvier 2022, qui ont réuni au total 56 syndicats toutes branches confondues, amène le collectif sécu à vous proposer de déposer un préavis de grève illimité couvrant chaque jour (ceux qui ont déjà fait un préavis illimité pour une seule journée par semaine devront réactualiser leur préavis). Pourquoi un préavis illimité ? Pour mettre la pression sur les employeurs locaux et nationaux, être réactif et permettre d'être en grève à n'importe quel moment. Modèle en annexe.

Le 18 janvier 2022, date de la RPN salaire, est ressorti dans les débats comme **journée d'action prioritaire**. Le collectif Sécu partage cette position et appelle les syndicats à une grande action lors de cette journée.

Le collectif portera cette journée de grève, quelle que soit la décision de la prochaine intersyndicale prévue le lundi 10 janvier 2022.

Nous ne manquerons pas dès la fin de l'intersyndicale de vous informer des orientations prises.

Nous pensons que le 18 janvier ne sera pas une fin en soi. Dans les différentes réunions en visioconférence, il est, également, ressorti que nous devons nous inscrire dans **l'appel interprofessionnel et intersyndical sur les salaires et l'emploi du 27 janvier 2022**. Vous serez pour cela, déjà couverts par le préavis illimité.

N° 01/2022
SECURITÉ
SOCIALE
07/01/2022

" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."

Ambroise Croizat



La forte mobilisation du 13 décembre démontre le travail fourni par nos syndicats et l'adhésion des salariés sur la revendication de l'augmentation de la valeur du point. Pour gagner, il faut amplifier la lutte et envisager encore des temps fort après le mois de janvier. Le contexte politique et social, la réaction de l'employeur nous laissent penser que cette lutte peut être gagnante. A nous de la faire perdurer dans le temps pour parvenir à la victoire.

Chaque syndicat peut s'inscrire dans la lutte, et à son initiative, comme par exemple :

- Elaboration de communiqués de presse,
- Distributions de tracts (le collectif sécu vous adressera dès lundi le tract pour la journée du 18 janvier)
- Boycotte des instances représentatives du personnel là où le rapport de force est possible comme cela se fait actuellement à la CPAM 71 ou à la CAF et la CPAM 82

A ce jour vous pouvez continuer à faire signer la pétition papier et à nous la retourner. Vu le contexte sanitaire, une 2^{ème} option est proposée par l'intersyndicale pour participer à la pétition en ligne : <https://www.change.org/AugmentezlaValeurduPointSecu>

On ne lâche rien !
Tous ensemble pour gagner l'augmentation de la valeur du point.

(§ graphique ci-dessous)

Circulaire : 01/2022



